

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 26 AVR. 2021

portant extension de l'habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la ville d'Autun

NOR : MICC2112046A

La ministre de la culture et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2020 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la ville d'Autun ;

Vu la demande d'extension de l'habilitation faite par le maire d'Autun, reçue le 10 mars 2021, et le dossier présenté à l'appui de cette demande ;

Vu l'avis du Conseil national de la recherche archéologique en date du 7 avril 2021 ;

Considérant que le service archéologique de la ville d'Autun comprend un personnel permanent justifiant des qualifications requises en matière d'archéologie et de conservation du patrimoine ;

Considérant que le service archéologique de la ville d'Autun justifie de sa capacité administrative, technique et financière à réaliser les opérations d'archéologie préventive susceptibles de lui être confiées,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Après l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 juin 2020 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la ville d'Autun, il est inséré un article 1-1 ainsi rédigé :

« Article 1-1 - Le service archéologique de la ville d'Autun est habilité pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive portant sur l'Antiquité sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions fixées par l'article L. 522-8 du code du patrimoine. »

Article 2

Le directeur général des patrimoines et de l'architecture et le directeur général de la recherche et de l'innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait le **26 AVR. 2021**

La ministre de la culture

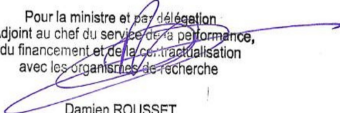
Pour la ministre et par délégation :


Jean-François HEBERT

Directeur général des patrimoines et de l'architecture

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Pour la ministre et par délégation
l'Adjoint au chef du service de la performance,
du financement et de la contractualisation
avec les organismes de recherche


Damien ROUSSET